



# INVERNESS

Simplement unique depuis 1845

---

## AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

---

### ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité d'Inverness tiendra une séance extraordinaire le 10 décembre à 20 h, au Centre récréatif Robert-Savage au 1866, rue Dublin.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Donné à Inverness, ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Inverness, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal, le 13<sup>e</sup> jour de novembre 2024.

Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière